

Agression volontaire avec 12 jours itt

Par **Sandra 1011**, le **05/03/2019** à **13:06**

Bjr j'ai subi une agression par une femme sur la route en me rendant à mon travail elle m'a maintenu très fermement par les cheveux pliée en 2 et m'a mis un uppercut j'ai déposé plainte puis fait établir un certificat médical qui a indiqué une ITT de 12 jours mes lunettes ont dû être écrasées durant l'altercation et la personne a dû les ramasser ensuite discrètement en même temps que les siennes Puis je fais refaire mes lunettes tout de suite sachant que je ne pourrai pas reprendre mon travail de secrétaire sans mes lunettes ? Que va-t-il se passer sachant que cette personne a eu le culot de porter également plainte contre moi car je lui ai malencontreusement griffé le visage en tentant de me défendre ! J'ai très mal aux cervicales qui étaient déjà mon point faible .. Merci de votre aide